



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018 A 20 H

Convocations : 3 décembre 2018

Étaient présents : CORDIER Davy, GIRARDET Philippe, JACQUET PIERROULET Christophe, JACQUET PIERROULET Pascal, LIMOUSIN Nicolas, LOCATELLI Claudine, MAIRE Jean-Claude, MERCET Cyril, TROCCIN Marie-Lyse, VERNET Nathalie.

Absent : BARRAND Olivier.

Quorum : 10 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : LOCATELLI Claudine.

Ordre du jour :

- Contrat P@C (Porter une Action Concertée) proposé par le Département pour le territoire de la CCM ?
 - Demande d'aide financière de l'Association Le Haut Saugeais Blanc,
 - Courrier de Monsieur DORNIER Fabrice,
 - Courrier de Monsieur ROLAND Etienne,
 - Renouvellement certification PEFC,
 - Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2018.

CONTRAT P@C (PORTER UNE ACTION CONCERTÉE) PROPOSE PAR LE DÉPARTEMENT DU DOUBS AVEC LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE COMMUNES DE MONTBENOIT – PERIODE 2018-2021 :

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire de la Communauté de Communes de Montbenoit pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire de la Communauté de Communes de Montbenoît, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 1 500 000 € (soit 50.51 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire de notre E.P.C.I. (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 75 % de l'enveloppe (soit 1 125 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 25 % de l'enveloppe (soit 375 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C de notre territoire a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

PREND acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,

APPROUVE le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire de la Communauté de Communes de Montbenoît,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION LE HAUT SAUGAIS BLANC :

Monsieur le Maire informe que l'Association Le Haut Saugeais Blanc sollicite une aide supplémentaire pour l'achat de matériel de secours. La Communauté de Communes de Montbenoît va verser 1 000 € cette année et 1 000 € l'an prochain.

Une augmentation de la subvention sera évoquée lors du vote des subventions 2019 aux Associations.

COURRIER DE MONSIEUR DORNIER FABRICE :

Monsieur DORNIER Fabrice demande que la Commune répare les chéneaux de la fontaine du Château afin de pouvoir récupérer les eaux de pluie dans la citerne. Un courrier sera fait à Monsieur DORNIER Fabrice pour lui dire que sa demande a été prise en considération.

La commission bâtiment se réunira afin d'estimer les travaux à réaliser sur toutes les fontaines de la Commune.

COURRIER DE MONSIEUR ROLAND ETIENNE :

Monsieur ROLAND demande que la Commune enlève le compteur placé dans le regard situé entre chez M. NOIR Daniel et M. GIRARDET Thierry.

Après discussions, les Conseillers décident de conserver le compteur situé à l'intérieur de l'habitation de Monsieur ROLAND et demande que la Commune puisse avoir accès au compteur pour le relevé. Si la Commune n'a pas accès, le compteur extérieur fera foi.

Le compteur situé dans le regard sera conservé à titre de contrôle en cas de fuite.

RENOUVELLEMENT CERTIFICATION PEFC

Monsieur le Maire informe que l'adhésion à la certification PEFC (Promouvoir la Gestion Durable de la Forêt) est arrivée à échéance le 31 décembre 2018

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable de la forêt pour une durée de 5 ans.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019 :

L'article L612-1 modifié du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que lorsque le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, et jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette autorisation.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets précédents.

Déneigement du parking de La Perdrix : Monsieur le Maire informe que Monsieur Guazzetti ne souhaite plus prendre l'entreprise DUBREZ pour le déneigement de sa partie de parking. La Commune en prend note. En cas de dégât du parking, les frais de réfection seront à sa charge.

Monsieur le Maire présente le devis de la SAS PAQUETTE pour la réfection de la VC de La Perdrix qui s'élève à 4 510 € H.T.

Le Conseil émet un avis favorable.

Monsieur le Maire informe que le lot de bois de la parcelle 10 a été vendu à la SCIERIE DESCOURVIERES au prix de 82.70 € le M3 pour 540 M3.

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'un Fonds de Concours d'un montant de **10 000 Euros** est attribué par la Communauté de Communes de Montbenoit dans le cadre du programme d'Aménagement d'une Aire de Jeux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire a signé la convention avec la Communauté de Commune de Montbenoit.

La séance est levée à 22 H 00

Le Maire,

MAIRE Jean-Claude

